

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

Commune de Trignac

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du Mercredi 24 septembre 2025

DEL_20250924_25

Nombre de Conseillers

En exercice

De présents

De votants

29**24****25**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre septembre,
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu
ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence
de Monsieur AUFORT, Maire

Objet :

Créations de postes
Mise à jour du
tableau des emplois

Etaient présents :

Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE – Jean-Louis LELIEVRE
Laurence FREMINET – Hervé MORICE – Emilie CORDIER
Denis ROULAND – Myriam LEROUX – Sébastien WAIRY
Stéphanie BURNEL – Eric MEIGNEN – Cécile OLIVIER – Benoît PICHARD
Laurence DUPONT – Yannick BEAUVAIS – Jessica NICOLAS
Jean-Pierre LE CROM – Thierno DIALLO – Brieg PICAULT
Marjorie GARCIA – David PELON – Françoise HAFFRAY
Cécile NICOLAS - Michel CONANEC -

Le Maire certifie que le
compte rendu de cette
délibération a été
affichée à la porte de
la Mairie le

25 septembre 2025**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :**

- Magali MACE a donné son pouvoir à Laurence FREMINET
-

Et que la convocation
avait été faite le

17 septembre 2025

Absents : Gilles BRIAND – Didier NOUZILLEAU – Aurélie LE GUNEHEC
– Alain DESMARS

M. Hervé MORICE a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Exposé,

Conformément à la publication de la liste d'aptitude établie au titre de la promotion interne 2025 par le centre de gestion 44, il est donc présenté la création de deux postes à compter du 1^{er} octobre 2025. Ces créations de poste permettront de promouvoir, deux agents de la collectivité, en responsabilité sur la commune.

Grades	Service	Type d'emploi
Rédacteur	Urbanisme	Temps complet
Agent de maitrise	Voirie-déplacement actif	Temps complet

Deux agents de la collectivité ont été lauréats d'examen professionnel et concours sur le grade d'agent de maitrise, il est donc présenté, la création de deux postes d'agent de maitrise à compter du 1^{er} octobre 2025 se détaillant comme suit :

Poste	Service	Type d'emploi
Agent de maitrise	Entretien des bâtiments	Temps complet
Agent de maitrise	Restauration	Temps complet

Ces créations de poste permettront de promouvoir, deux agents de la collectivité, l'un en responsabilité, l'autre en tant qu'adjoint au responsable de service, sur la commune.

Ces créations seront portées au tableau des emplois et des effectifs.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,

VU l'avis du Comité social territorial en date du 9 septembre 2025,

VU l'avis de la commission administration générale en date du 15 septembre 2025,

VU le tableau des emplois

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

- **Article 1** : d'adopter la création des postes ci-dessus présenté à compter du 1^{er} octobre 2025 ainsi que la modification du tableau des emplois
- **Article 2** : de dire que la dépense sera inscrite au budget principal de la ville pour l'année 2025 chapitre 012- « Charges de personnel et frais assimilés »
- **Article 3** : d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette délibération

Voix pour	25
Voix contre	0
Abstentions	0



Pour extrait conforme
Le Maire
Claude AUFORT

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le 29/09/2025
ID : 044-214402109-20250924-DEL_20250924_25-DE